

**LES ORGANISATIONS ET PLATEFORMES DE LA SOCIETE CIVILES DE LA RDC**

***CDH, ESPOIR ONGDH, GANVE, JUSTICIA Asbl, LICOCO,  
MAX IMPACT, MDR, POM, RCEN, RND Asbl,  
CERN/CENCO, TPRDC.***

Avenue Libenge, Numéro 216  
C/Lingwala Rfc MUSHI KINSHASA  
Téléphone : 0812115834, 0859057824, 081169770, 0816049837, 0810526141,  
0810002980, 0810348785, 0998666992, 0994075131, 0999940324  
Email : [drcongo.matters@gmail.com](mailto:drcongo.matters@gmail.com)

Bukavu-Kinshasa-Kolwezi-Lubumbashi, le 27 novembre 2022.

**COMMUNIQUE CONJOINT N°003/OSC/RN/10/2022**

**L'interpellation du Directeur Général ai et du Directeur Technique de la COMINIÈRE SA par la justice à Kinshasa est (sera) un pas positif dans la lutte contre la corruption et l'impunité dans le secteur extractif, c'est un signal fort de l'établissement d'un Etat de droit voulu par le Chef de l'Etat Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO.**

Nos organisations et plateformes de la Société Civile congolaises spécialisées sur les questions minières (Justicia Asbl, LICOCO, RND Asbl, POM, MDR, GANVE, CDH, ESPOIR ONG, RCEN, CERN/CENCO, TPRDC, MAX IMPACT), faisant le monitoring sur l'exploitation des ressources naturelles en République Démocratique du Congo, viennent d'apprendre avec grande satisfaction, par les messages Tweeter de ACAJ ASBL et de son Président qui suivent de près les dossiers judiciaires en république Démocratique du Congo, l'interpellation de monsieur Athanase MWAMBA, Directeur Général ai ainsi que son collègue monsieur KIBEYA, Directeur Technique de COMINIÈRE SA par le Parquet près la Cour d'Appel de Kinshasa Gombe. Elles saluent cet acte (ayant déjà eu lieu ou devant avoir lieu) contre l'impunité de mauvais gestionnaires des entreprises publiques de l'Etat sous la tutelle du Ministère du Portefeuille.

L'opinion se souviendra que dans une série de correspondances aux autorités congolaises, dont les lettres référencées No 003/ONG/TIM/2022 du 12/11/2022 adressée à Madame la Ministre de justice et garde des sceaux et No 004/ONG/TIM/2022 adressée Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation avec copie à l'Inspecteur Général des Finances, nos organisations citoyennes avaient invité ces autorités judiciaires à se saisir du dossier des ventes illégales par les responsables de la COMINIÈRE SA de ses parts sous-évaluées dans DATHCOM MINING, ce qui constitue un véritable bradage selon des rapports officiels et un scandale honteux contre la République et les populations de Manono et du Tanganyika.

Nos organisations informent respectueusement Son Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat, Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Monsieur le Procureur Général en charge dudit dossier que bien

avant le Rapport de l'Inspection Générale des Finances d'avril 2022, le Conseil Supérieur du Portefeuille (sur demande du Ministre du Portefeuille) avait adressée au gouvernement une **"Feuille d'observations"** sur la COMINIÈRE SA le 28 janvier 2021, sous la signature de monsieur BEYA TSHIDIBU (Expert) et MALENGELA MBIY (Chef de Mission). Ledit document faisait remarquer entre autres choses ce qui suit :

***"Léthargie constatée dans le suivi de certaines JV. A titre illustratif, le contrat DATHCOM MINING SA couvrait au départ six (6) titres miniers à savoir : PR 12436, PR 12449, PR 12450, PR 12454, PR 12459 et PR 13359.***

***In fine, un seul a été privilégié, le PR 13359 (gisement contenant le lithium) et les cinq (5) restant devraient être restitués à COMINIÈRE pour disposition...***

***Vérification faite, deux de ces titres miniers ont été répertoriés dans le fichier de CAMI au nom de HONGKONG EXCELLENT MINING INVESTMENT CONGO, une Société Chinoise qui n'est pas en relation d'affaires avec COMINIÈRE. Il s'agit des titres miniers suivants : PR 12436 et PR 12454. Qu'en est-il au juste?"***

Dans le Rapport de l'IGF du 30 mars 2022 sur la COMINIÈRE SA, il s'agit de trois PE de DATHCOM MINING cédés, après leur récupération par la COMINIÈRE SA de DATHCOM MINING SA, en 2018 et 2019 à la même fameuse société chinoise HONGKONG EXCELLENT MINING INVESTMENT CONGO SARL sans lien d'affaires avec notre entreprise du Portefeuille : PE 12436, PE 12449 et PE 12450. Et à l'IGF de poser la question aux dirigeants de COMINIÈRE SA : ***"Ces cessions successives sont illégales, quelles ont été les actions entreprises par vous pour protéger les intérêts de l'Etat et quels en sont les résultats ?"***

Nos organisations citoyennes considèrent cette interpellation judiciaire, présente ou à venir, de ces deux hauts responsables de la COMINIÈRE SA comme un pas positif dans la mise en application de la volonté de Son Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat de lutter contre la corruption, la fraude et l'impunité qui rongent notre pays en général et le secteur des ressources naturelles en particulier.

De ce qui précède et compte tenu de plusieurs faits documentés, nos organisations et plateformes recommandent :

***A Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat :***

- De révoquer la Ministre du Portefeuille du Gouvernement de la République pour n'avoir pas respecté la vision du Chef de l'Etat sur la lutte contre les antivaleurs dans les entreprises du Portefeuille et pour avoir ignoré les rapports du Conseil Supérieur du Portefeuille de 2021 et de l'Inspection Générale des Finances de 2022 sur la COMINIÈRE SA en protégeant des mandataires accusés de bradage, mauvaise gestion des actifs de l'Etat et d'incompétence pour des raisons à donner à la justice ;
- De bien vouloir changer la Direction Générale du Cadastre Minier en poste depuis plus de dix ans et dont la gestion du registre des actifs miniers de l'Etat est de plus en plus contestée par plusieurs personnes depuis des années ;
- De respectueusement veiller qu'aucune interférence ni pression politique ne soit faite sur la justice au sujet de ce dossier (COMINIÈRE SA) qui devrait servir d'exemple à tous les autres responsables des entreprises du Portefeuille.

***A Son Excellence Monsieur le Premier Ministre*** de proposer urgemment des nouveaux mandataires compétents et patriotes pour nomination par Son Excellence

Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat chez COMINIÈRE SA en remplacement de ceux qui n'ont pas su protéger les intérêts de l'Etat et ceux de la population dont celle de Manono et Malemba Nkulu.

**A Madame la Ministre de Justice** de lutter efficacement contre la fraude, la corruption qui rongent le secteur extractif congolais, de garantir l'indépendance des magistrats surtout dans les dossiers qui concernent la corruption et détournement des deniers publics comme c'est le cas de la COMINIÈRE SA qui a aussi d'autres dossiers sales dont celui de UNITED COMINIÈRE (UC SAS) et Tantalex Lithium, une société listée au Canada et en Allemagne dont le citoyen allemand Klaus Eckoff est devenu actionnaire en début de cette année rejoignant le citoyen canadien Eric Allard condamné par la justice congolaise pour faux et usage de faux, ainsi que celui de la STM (Société du Tailing de Manono) avec Buckell et autres pour lesquels le rôle joué par le Directeur Technique KIBEYA et le Directeur Général ai MWAMBA doivent être identifiés et les responsabilités établies.

**A Madame la Ministre du Portefeuille** de faire montre de rigueur, d'objectivité et de patriotisme dans la gestion de ce dossier, pour avoir failli sur plusieurs points et pour avoir autorisé la vente de 5% des actions de la COMINIÈRE SA dans DATHCOM MINING à la société MMCS malgré tous les antécédents et les observations alarmantes des rapports ci-haut cités, en démissionnant pour se mettre à la disposition de la justice en bonne citoyenne chrétienne et surtout ne pas faire obstruction à l'enquête judiciaire en cours compte tenu de sa responsabilité en tant qu'autorité de tutelle de la COMINIÈRE SA.

**A Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Kinshasa Gombe** de pousser plus loin les enquêtes et élargir le champ d'enquêtes afin d'identifier toutes les personnes impliquées, citoyens congolais et expatriés, directement ou indirectement à tous les niveaux dans ce vaste scandale de corruption, détournement de deniers publics et bradage des actifs miniers en faveur des sociétés chinois selon les rapports du Conseil Supérieur du Portefeuille et de l'Inspection Générale des Finances afin de les traduire devant les juridictions compétentes ; d'identifier les vrais actionnaires de DATHOMIR MINING SARL (dont les noms du chinois Simon CONG et son mandataire congolais reviennent souvent dans différents rapports d'ONGs) et déterminer leur rôle dans le bradage des actifs miniers de DATHCOM MINING en faveur des sociétés chinoises HONGKONG EXCELLENT MINING INVESTMENTS CONGO SARL et de ZIJIN. La gravité des faits à charge ne concourt pas en faveur d'une quelconque liberté provisoire de toutes les personnes qui seront interpellées avant la clôture de ce dossier par la justice.

**A Monsieur le Directeur Général du Cadastre Minier** d'expliquer au Gouvernement de la République, aux instances judiciaires et au peuple congolais l'inscription de la cession illégale des permis de la COMINIÈRE SA à HONGKONG EXCELLENT MINING INVESTMENTS CONGO SARL selon les deux rapports ci-haut évoqués et donner les détails sur ses actionnaires de cette société chinoise.

Nos organisations demandent à toute personne morale ou physique qui a un dossier de mauvaise gestion chez COMINIÈRE SA de le déposer à la justice en se constituant partie civile ou de nous contacter afin d'aider l'Etat à recouvrer ses droits.

**DIFUSION IMMEDIATE**